

LE SECRET STATISTIQUE

Le secret statistique est défini par la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Il interdit, pendant une durée de soixante-quinze ans, toute communication de données ayant trait à la vie personnelle et familiale, et plus généralement, aux faits et comportements d'ordre privé recueillies au moyen d'une enquête statistique. Il est interdit de publier des données qui permettraient une identification indirecte d'une personne ou même, sans pouvoir l'identifier, d'obtenir une information à son sujet.

Application du secret statistique sur SCORE- Santé

Le secret statistique est mis en œuvre quand le **nombre total d'événements**¹ « Toutes causes confondues » survenus pendant une période donnée dans une sous-population - à savoir, un échelon géographique, une classe d'âge et un sexe - est strictement inférieur à 10 et différent de 0 (soit compris entre 1 et 9).

Le secret statistique s'applique alors, sur la période pour la sous population ainsi déterminée, au **nombre d'événements observé** pour :

- les effectifs de décès toutes causes et pour chacune des causes de décès ;
- les effectifs de chaque cause d'admission en ALD² ;
- les effectifs de chaque prise en charge par le système de soins³.

Afin de ne pas permettre de déduire de l'information par inférence :

pour toute population déclinée selon une seule dimension (sexe ou âge, etc.) pour plusieurs territoires (régions, départements, etc..),

- Si une la valeur d'un seul territoire est comprise entre 1 et 9, ce territoire et un autre (même s'il n'était pas concerné initialement par le secret statistique) ne sont pas présentés (mis en secret statistique pour toutes causes et les différentes causes).
- Si plusieurs valeurs sont comprises entre 1 et 9, alors toutes ces valeurs sont mises en secret statistique, pour toutes causes et également pour les différentes causes et, si nécessaire, celle d'un ou plusieurs autres territoires⁴.

pour toute population déclinée sur deux dimensions (sexe et âge, etc.) :

- Si une seule valeur (hors marges) est comprise entre 1 et 9, alors toutes les valeurs (hors marges) sont en secret statistique pour toutes causes et également pour les différentes causes ainsi que celui d'un autre territoire non concerné par le secret statistique.
- Si plusieurs valeurs (hors marges) sont comprises entre 1 et 9, alors toutes les valeurs (hors marges) sont en secret statistique pour toutes causes et également pour les différentes causes. Dans cette situation, la règle précédente portant sur les populations déclinées selon une seule dimension est alors également appliquée sur les effectifs des marges de chaque dimension et, si nécessaire, celle d'un ou plusieurs autres territoires.

NB : À partir du moment où une valeur en toutes causes est affichée (c'est-à-dire n'est pas concernée par le secret statistique), toutes les déclinaisons par causes correspondantes à la sous-population considérée sont affichées quelles que soient leur valeurs (hors causes sensibles). Une application renforcée du secret statistique est mise en œuvre pour des causes dites « sensibles » (infection par le VIH, suicide). Dans ces cas, le secret statistique s'applique lorsque l'effectif en lien avec la cause étudiée pour une période, un échelon géographique, une classe d'âge et un sexe est strictement inférieur à 10 et différent de 0.

1 Dans SCORE-Santé, les effectifs présentés pour les indicateurs de mortalité et d'admission en ALD sont des nombres annuels moyens d'événements sur une période.

2 Les effectifs « toutes causes d'admission en ALD » ne sont pas présentés dans SCORE-Santé mais sont pris en compte en interne pour appliquer le secret statistique sur les causes spécifiques d'admission en ALD.

3 Les effectifs « toutes causes de prise en charge par le système de soins » ne sont pas présentés dans SCORE-Santé mais sont pris en compte en interne pour appliquer le secret statistique sur les causes spécifiques de prise en charge de soins.

4 Il s'agit notamment d'éviter qu'un seul territoire au sein, par exemple d'une région, soit affiché en secret statistique.